

**COMMUNE DE
SAINT-GERMAIN-LEMBRON**

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS
DICRIM**

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

- les risques naturels : inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage,
- les risques de transport de matières dangereuses : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce dossier.

Pour nous contacter :

 **Mairie : 04.73.96.41.39**

Adresse e-mail :

commune-st-germain-lembron@wanadoo.fr

« PREVENIR POUR MIEUX REAGIR »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Saint-Germain-Lembron est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

*Ce **DICRIM** ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par mes services.*

Une information régulière vous sera apportée en fonction de l'état d'avancement de ce plan.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent. Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Le Maire



RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

SITUATION

La Commune de SAINT-GERMAIN-LEMBRON est concernée par deux types d'inondations :

- Tous les terrains en bordure de la Couze
- Inondations et coulées de boues (débordement du Vouiday)

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (**PLU**) en cours de révision,
- information des habitants concernés par le service technique municipal à l'aide d'un porte-voix,

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie : Tél. 04.73.96.41.39

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas d'inondation

ALERTE : La Couze débordant lentement, vous serez informé de l'évolution de la situation par l'équipe municipale.

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (porte-voix).

	1 – Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage
	2 – Ecoutez la radio France Bleu Auvergne (102.5 FM)
3 – Suivez les consignes	
	Coupez l'électricité et le gaz
	N'allez pas chercher vos enfants à l'école
	Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous irez au devant du danger

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche
Chauffez dès que possible



RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol



SITUATION

La Commune de SAINT-GERMAIN-LEMBRON est concernée par des mouvements de terrain différentiels :

- consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation de sols notamment lieudits chemin de Mons, le Pail et leurs environs immédiats

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain

ALERTE : Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

1 – Pendant l'évènement



Evacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments



Ne revenez pas sur vos pas



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé

2 – Après l'évènement

EVALUEZ LES DEGÂTS

INFOMEZ LES AUTORITES

EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL

A l'intérieur



Dès les premiers signes, **évacuez** les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas

A l'extérieur



Eloignez-vous de la zone dangereuse



RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (route, autoroutes, voies ferrées) ou en sous-sol (canalisations-gazoduc, oléoduc)



Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs**.

SITUATION

L'aléa TMD (Transport de Matières Dangereuses) sur la Commune concerne principalement le trafic routier (A75) et les canalisations de gaz à haute pression.

Le tracé des conduites de gaz à haute pression n'a pu être cartographié pour des raisons de sécurité.

L'intensité d'aléa TMD sur la Commune de SAINT-GERMAIN-LEMBRON est faible.

Mesures prises dans la Commune → surveillance gazoduc...

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire pour protéger efficacement

Si vous êtes témoin		Si l'alerte a été donnée (par la sirène mobile ou les services de secours, ou autre) : selon consignes
 Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger <ul style="list-style-type: none"> ○ Si il y a des victimes, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie ○ Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant ○ Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent Et consignes 1 et 3 (2 si possible)	 1 – Mettez-vous à l'abri - restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche - fermez les portes et les fenêtres - arrêtez les ventilations	
	 Ou 1 – Eloignez-vous Mais Evitez de vous enfermer dans votre véhicule	 2 – Ecoutez la radio France Bleu Auvergne (102.5 FM)
		3 – Dans tous les cas

 Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle	 N'allez pas chercher vos enfants à l'école	 Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte
---	---	---

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES

en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

*take shelter
resguardese*

2. écoutez la radio

*listen to the radio
escuche la radio*

FRANCE BLEUE AUVERGNE 102.5 FM

3. respectez les consignes

*follow the instructions
respete las consignas*

➤ **n'allez pas chercher vos
enfants à l'école**

don't seek your children at school
**no vaya a buscar a sus ninos a la
escuela**

pour en savoir plus, consultez

- à la Mairie :

Le DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs, réalisé par les services de l'Etat en 2005

Le PàC : Porté à connaissance, réalisé par les services de l'Etat en 2006

Le DICRIM : réalisé par la mairie

PLAN D'AFFICHAGE

Des affiches réglementaires concernant les risques identifiés à SAINT-GERMAIN-LEMBRON et les consignes qui leur sont attachés sont apposées à **la mairie**, et sur les **panneaux d'affichage communaux** disposés à plusieurs endroits de la commune.

Risque d'inondations

➤ terrains bordant la Couze, éventuellement débordement du Vouïdary.

Risque de mouvements de terrain

➤ lieudits Chemin de Mons, Le Pail et leurs environs immédiats.

Risques de transport de matières dangereuses

➤ zone DOM AGRI et proximité A 75, gazoduc.